

**Vous souhaitez passer l'examen du permis de chasser ?**  
 Avant cela, vous devez impérativement vous inscrire et suivre **deux formations préparatoires et obligatoires** auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs.

## POUR S'INSCRIRE AUX FORMATIONS et à L'EXAMEN

### INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

Rendez-vous sur la plateforme d'inscription en ligne :

<https://permischasser.ofb.fr/>

#### IMPORTANT

Numéro de téléphone portable et adresse email sont obligatoires.



Choisissez bien la FDC80 dans la liste des fédérations si vous souhaitez être formé dans la Somme !

- 1 Je complète le formulaire en ligne
- 2 Je confirme ma pré-inscription via le code reçu par mail et je règle en ligne (paiement par carte ou virement)
- 3 J'imprime mon Cerfa et je joins les pièces nécessaires au dossier
- 4 J'envoie ces documents à :

**FEDERATION DES CHASSEURS DE LA SOMME**  
 1 chemin de la voie du bois  
 CS43801  
 80450 LAMOTTE-BREBIERE

Une convocation à la formation vous sera adressée par courrier ou par mail.



**Vous ne pouvez pas être présent à la date de votre formation ?**

Un changement de date est possible, mais vous ne serez plus prioritaire et le délai d'obtention du permis sera plus important.

→ *Contactez rapidement la fédération pour nous informer de votre indisponibilité.*

### Coût de la formation et du passage de l'examen



#### Si vous résidez dans la Somme

Formation = **GRATUITE**  
 Examen & délivrance du permis = **46 €**  
 Examen et permis candidats mineurs = 31 €

→ **TOTAL 46 €** (Mineurs 31 €)

#### Si vous ne résidez pas dans la Somme

Formation = **80 €**  
 Examen & délivrance du permis = **46 €**  
 Examen et permis candidats mineurs = 31 €

→ **TOTAL 126 €** (Mineurs 111 €)

#### CANDIDATS ETRANGERS

Formation = **300 €**  
 Examen & délivrance du permis = **46 €**  
 Examen et permis candidats mineurs = 31 €

→ **TOTAL 346 €** (Mineurs 331 €)

### Renseignements

Service « formations »  
 ☎ 03.22.22.12.20  
 💻 [permis@fdc80.com](mailto:permis@fdc80.com)



Prix de la réinscription au passage de l'examen en cas d'échec ou d'absence : **16 €**



# OBTENIR LE PERMIS DE CHASSER

## FORMATION et EXAMEN

### ETAPE 1 – LA FORMATION

Formation dispensée par la Fédération des Chasseurs de la Somme.

La formation se fait en 2 parties :



#### Formation initiale (théorique et pratique) : 1 journée

##### Au programme :

- Descriptif détaillé des différentes étapes de l'examen du permis de chasser
- Etude des questions éliminatoires
- Découverte du parcours pratique
- Manipulations fondamentales des armes
- Prise de date de rendez-vous pour la formation pratique avec remise des convocations

#### Formation pratique : une ½ journée

##### Parcours comportant 4 ateliers :

- Tir simulé avec franchissement d'obstacles
- Rangement à fins de transport d'une arme à l'intérieur d'un véhicule
- Tir réel sans obligation de résultat au tir mais avec respect des règles de sécurité
- Mise en situation de chasse en battue au grand gibier (au sanglier roulant) avec manipulation de l'arme rayée et respect des règles de sécurité

### ETAPE 2 – L'EXAMEN

Avec l'inspecteur de l'Office Français de la Biodiversité.

#### Besoin de vous rassurer avant l'examen ?

##### Refaites le parcours !

La Fédération vous propose une dernière révision avec un formateur, une semaine avant votre examen.



Il est noté sur **31 points**.

Il faut obtenir au minimum **25 points** pour décrocher le permis de chasser.

Les deux parties, pratique puis théorique, se déroulent à la suite l'une de l'autre.

→ Si vous échouez à l'une ou l'autre de ces épreuves, vous devrez impérativement vous réinscrire et repasser l'ensemble de l'examen.

#### Partie pratique [ Notée sur 21 ]

Tout comportement dangereux est éliminatoire. La note minimum de **15 sur 21** est requise pour pouvoir passer l'épreuve suivante, l'épreuve théorique.

#### Partie théorique [ Notée sur 10 ] Ensemble de questions dont une éliminatoire.